

# INDEX *du* ONZIEME VOLUME.

— Pour la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu'heureusement établi par la Loi en cette Province, introduit et lu une première et seconde, 357, la Chambre se forme en Comité sur le Bill, 359, le Comité rapporte des amendements qui sont accordés, et le Bill est ordonné d'être grossoyé, 361, lu une troisième fois et passé, 363, sanctionné par le Lieutenant Gouverneur, 389.

*Bills apportés par des Comités spéciaux, sous des ordres de la Chambre.*

— Pour mieux regler la Milice de cette Provinve et pour rappeler certains Actes ou Ordonnances y mentionnés, introduit et lu pour la première fois, 151, lu une seconde fois, 165, la Chambre se forme en Comité, 189, 193, 199, 201, 207, le Comité rapporte le Bill avec des amendements, qui sont accordés, et le Bill est ordonné d'être grossoyé, 213, lu une troisième fois, 225. amendement proposé, *ibid.* négativé, 227, sanctionné par le Lieutenant Gouverneur, 323.

— Pour regler les Maitres et Aides de Poste, et pour d'autres objets, et pour rappeler un Acte ou Ordonnance y mentionné, introduit et lu pour la première fois, 219, lu une seconde fois, 235, la Chambre se forme en Comité sur le dit Bill, 243, l'ordre du jour pour que la Comité siége de nouveau sur icelui, remis, 253, la Chambre se forme en Comité, 277, le Bill est rapporté avec des amendements, et sur la question mise par l'Orateur " Que le Rapport soit reçu," elle passe unanimement dans la négative, *ibid.* un Comité spécial nommé pour apporter un nouveau Bill, 279, le Bill rapporté et lu une première et seconde fois, 281, la Chambre se forme en Comité sur icelui: fait rapport du Bill avec des amendements, et le Bill ordonné d'être grossoyé, 285, lu une troisième fois, 289, motion pour retrancher la seconde clause, négativé, 291, passé, *ibid.* sanctionné par le Lieutenant Gouverneur, 323.

— Pour l'encouragement des Miliciens Volontaires, lu une première et seconde fois, 373, motion pour le grossoyer, débattue,